

code postal 77290

Commune de MITRY-MORY

code Insee 77294

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° 2015/DDT/SEPR/199 du 18 septembre 2015

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non Etablissement GEREP, GAZECHIM
et CCMP

date Approuvé le 19 août 2015

aléa Toxique, thermique et
surpression

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation annexée à l'arrêté du 19 août 2015

consultable sur Internet *

Plan de zonage réglementaire annexé à l'arrêté du 19 août 2015

consultable sur Internet *

Règlement annexé à l'arrêté du 19 août 2015

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus
en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Document cartographique délimitant le périmètre d'étude du risque technologique (1 format A4)

Carte départementale spécifique au risque sismique (1 format A4)

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre 11

catastrophes technologiques

nombre

Date 18 septembre 2015

Le préfet de département

site* www.seine-et-marne.gouv.fr